



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI 6  
NOVEMBRE 2024

**OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)**  
**Délibération n° 2024-062**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI SIX NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 30 octobre 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Sonia DUBOSC, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

**PROCURATIONS :** M. Philippe PELLARINI A MME Danièle CASTAING, Mme Chrystelle BARON A M. CLAUDE POMIES, M. Didier MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, MME Danielle BARRAUD A MME Corinne LAFFITTAU, M. André EVRARD A M. Jean-Pierre CAUDY, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, M. Alexandre MARTIN A M. Jérémy MARTI.

**EXCUSES :** Mme Sandrine SATABIN, M. Philippe BOP.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 20</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 2</b></p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 portant adoption du Budget principal de la commune pour l'exercice 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu le Budget principal de la commune pour l'exercice 2024,

Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- Mme Julia De Sa Da Silva qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 septembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 8 avenue des Pyrénées.
- M. Thomas Bergès qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 21 août 2024 et habitant Aire sur l'Adour 13 impasse de la Châtaigneraie.
- M. Ian Saubatte qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 28 août 2024 et habitant Aire sur l'Adour 2187 route de Lourine.
- M. Paolo Dulaurans qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 28 août 2024 et habitant Aire sur l'Adour 469 chemin du Pourric.
- Mme Clara Rideau qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 12 août 2024 et habitant Aire sur l'Adour 6 avenue des Etangs.
- M. Corentin Bluteau qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 3 septembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 10 rue Jean Lavigne.
- Mme Maëva Moiselet qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 21 août 2024 et habitant Aire sur l'Adour HLM de la Gare – Bât C porte 1.
- Mme Lana Garnier qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 29 novembre 2023 et habitant Aire sur l'Adour 11 rue Henry Potez.

Article 2 : Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2024,

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 7 novembre 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 040-214000010-20241106-DELIB2024062-DE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-